

PRESENTATION

Vous tenez entre les mains le N°2 des « CARNETS DU HAUTMONT ».

Cette publication récente a pour objectif de diffuser le résultat des travaux des Ateliers du « **CARREFOUR ECONOMIQUE ET SOCIAL DU HAUTMONT** ».

Créé en septembre 2001, ce « Carrefour » est une structure d'animation, un lieu de rencontre, de recherche, et de réflexion éthique sur les questions de l'économie, de la culture, de la société. Il s'est construit en association avec l'Institut Catholique de Lille (la « Catho »), en se fixant un objectif et une méthode de travail précis.

L'objectif :
proposer, sous l'éclairage de la foi chrétienne, des repères actuels aux Responsables du monde économique et social.

La méthode de travail :
- étudier et échanger, à partir du vécu et de l'expérience des participants,
- écrire et partager, pour qu'au delà des repères, notre production puisse aussi faire avancer la pratique et les idées.

Pour les participants, le Carrefour n'est pas une activité de plus dans leur agenda, mais plutôt une halte, en un lieu ouvert, qui puisse être une aide à l'approfondissement du sens de leur propre action.

On vient au Carrefour pour un thème précis ; pour un temps limité (5 à 6 réunions sur 4 ou 5 mois) ; pour partager en arrivant d'horizons très divers. On en repart enrichi, différent, voire transformé.

Le style des « **CARNETS DU HAUTMONT** » se veut en cohérence : un document dont le titre et le format rappellent qu'on est « en route » ; document que chacun peut compléter de ses propres notes.

Ce numéro est consacré au thème traité par le « Carrefour » en 2002-2003

« LE BIEN COMMUN »

(dans trois contextes particuliers : l'éducation, l'entreprise, la politique)

Sa publication sera l'occasion d'un débat entre acteurs du monde socio-économique, dont les principales interventions viendront enrichir la prochaine ré-édition de ce Carnet n°2.

Eric BECQUART
Directeur du
Centre Spirituel du Hautmont

Michel PECQUERAUX
au nom du Comité de Pilotage :
Jean de LONGEAUX sj
Jean MOTTE
Olivier VERLEY



LA QUESTION DU BIEN COMMUN AUJOURD'HUI

Je voudrais aborder la question du bien commun pour aujourd'hui. Contrairement à ce que nous pourrions communément penser, cette question est redoutable ; cela, depuis de nombreuses années. En effet, pour le sens commun, le bien commun, celui de la cité, notre bien à tous, a des résonances multiples à la fois religieuse, morale, politique, économique et sociale. Religieuse : la recherche du bien commun est une question de «salut», comment n'engagerait-elle pas le devenir de l'homme en Dieu ? Morale : la recherche du bien commun, du bien de tous, n'est-elle pas aussi exigence pour la morale individuelle ? Politique : faire advenir le bien commun peut engager des réformes profondes de notre système politique et de nos manières d'être ensemble. Économique : comment transformons-nous la nature ? Partageons-nous les richesses ? Et sociale : comment vivons-nous ensemble des solidarités qui nous lient les uns aux autres aujourd'hui et demain ?

Cette manière de prendre la question s'éloigne d'une conception médiévale qui articulait ensemble les différentes sphères religieuse, morale, politique, économique et sociale. Deux tableaux d'Ambrogio Lorenzetti qui se trouvent à Sienne en donnent une illustration. Un premier représente la cité bien gouvernée, un second, celle qui ne l'est pas. Sur la première fresque, tout le monde est heureux : chacun est nourri et vêtu convenablement, la campagne est sûre, la population a facilement accès aux souverains. Le bien se fait, les hommes sont vertueux, les arts sont florissants. Ce bon gouvernement réussit à allier toutes les sphères : religion, morale, économie, politique et social. Sur la seconde fresque, il en va tout autrement. Les hommes sont malheureux et souvent pauvres, ils n'ont pas assez à manger, la violence règne dans les rues et dans les campagnes, le mal est commis partout, le souverain est craint, lointain, inaccessible. Ne serait-ce pas là une forme de chaos ? Cette opposition domine dans d'autres représentations, comme celles, fréquentes, qui illustrent la Divine Comédie de Dante. Elles témoignent d'une époque.

Alors, que s'est-il passé entre le XVe et le XXIe siècle ? Je vous propose de le retracer rapidement à partir de quatre moments clés de l'histoire de la modernité qui structurent notre vie aujourd'hui. La première étape, la renaissance florentine, nous fera découvrir la figure de Machiavel. La seconde nous emmènera en Angleterre et aux Pays-Bas, pour retrouver Mandeville. La troisième nous ramènera vers la France de la fin du XIXe siècle, nous rencontrerons Durkheim. Durant la première époque, la politique se distingue du religieux ; durant la seconde, la morale de l'économie. La troisième correspond à l'avènement du social, quand la France quitte la solidarité mécanique du monde rural et doit choisir une forme de solidarité organique liée au monde industriel. Ces trois moments permettront d'explicitier la spécificité de notre époque.

Le moment de Machiavel.

Quand la politique conquiert son autonomie !

Que s'est-il passé entre le tableau de Sienne et le moment de Machiavel ? Les villes italiennes, les villes de la Toscane du Quattrocento, étaient des cités florissantes : la plus vieille banque d'Italie a été fondée à Sienne au milieu du XVe siècle. Leurs infrastructures financières faisaient de ces villes un enjeu politique et militaire. Des rivalités nombreuses affaiblissent notamment Florence. Une tentative

de restauration précède immédiatement Machiavel et est menée par le dominicain Savonarole. Quel en était l'enjeu ? Comment le philosophe y a-t-il répondu ?¹

Face à la décadence, le dominicain Savonarole propose l'instauration d'un ordre spirituel, c'est-à-dire de fonder le pouvoir politique sur une légitimité spirituelle. Il demande aux habitants de Florence d'obéir à son gouvernement non pas parce qu'il est efficace mais parce qu'il est saint et spirituel. Cette légitimation entraîne tous les excès possibles : procès, persécutions, poursuites... Le régime devient totalitaire, sa légitimité spirituelle ne fait pas de Florence une ville prospère.

Pour répondre à ce défi, Machiavel relit l'histoire de la ville et propose une autre solution, notamment de concevoir la politique comme un champ autonome, dont la tâche essentielle est de fonder la cité. Celle-ci ne peut avoir la même assise que la religion, une assise permanente et inscrite dans la durée. La tâche politique est donc de fonder la cité, voire de la refonder sans cesse. C'est une entreprise rationnelle : il y a une manière d'organiser et de structurer la puissance pour assurer la pérennité du vivre ensemble.

De cette manière, Machiavel bouleverse la pensée politique : il donne à la politique son autonomie. S'il n'est pas le fondateur de la laïcité, d'une contestation de l'ordre religieux, il est par contre le défenseur de l'espace politique, qui doit reconquérir et affirmer son autonomie dans un processus permanent de refondation. La politique n'a pas pour tâche de mettre le religieux à distance, de l'écartier ou de le contrôler, elle doit s'organiser de manière autonome pour assurer la survie et la pérennité de la cité. Cette pensée marque un tournant capital et une première sortie de l'époque médiévale.

Le moment de Mandeville : l'autonomie de la sphère économique

Plus d'un siècle plus tard, à l'époque de Mandeville², nous assistons à un autre phénomène. La mutation économique de la Grande-Bretagne a commencé, et, avec elle, la modernisation du pays. Des populations nombreuses, importantes en nombre, ont quitté les campagnes. Les villes se développent, s'industrialisent ; le commerce et les échanges s'intensifient. Un réel développement économique est observé. Ceci signifie donc un accroissement de la richesse collective. Quelle en est la conséquence sur les populations ? Est-il positif ? Certains en doutent. Les organismes de charité se développent et une réflexion sociale s'engage. Mandeville intervient dans ce débat avec sa fable des abeilles.

Son histoire oppose deux conceptions du bien, deux visions de la cité. Cette opposition fait scandale. D'un côté, la ruche est une organisation sous la contrainte. Les abeilles sont privées de liberté. Toute leur énergie est mise au service d'une accumulation de richesse collective. L'organisation et la rationalisation économique favorisent une croissance, mais ne garantissent pas le bonheur de tous, sous-entendu le bonheur moral, la vertu, c'est-à-dire la capacité à faire le bien. À l'opposé, l'image d'une cité vertueuse, où les habitants font le bien, pratiquent la vertu et la charité. Selon Mandeville, cette cité n'est pas prospère : l'énergie perdue dans la pratique des vertus ne contribue pas à la production de richesse collective. Voilà un des paradoxes de la modernité.

La fable des abeilles met au jour l'autonomie de la sphère économique. Dans un monde qui se complexifie, les lois du développement semblent indépendantes du

¹ Sur Machiavel, voir Paul Valadier, *Machiavel et la fragilité du politique*. Paris : Seuil, Coll : Points, Essais; 1996.

² Pour le commentaire de Mandeville, voir Louis Dumont, *Homo aequalis, I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, nrf, Bibliothèque des Sciences humaines, 85.



bien-être moral des individus. Elles ne s'y opposent pas mais ne contribuent pas nécessairement à la moralité des populations, mais elles peuvent leur nuire. Dès lors, la finalité du développement économique devient une question à laquelle il n'est pas de réponse immédiate. En France, le XIXe siècle, moment d'un grand développement industriel, ne va pas cesser de s'interroger sur la « moralité » de la classe ouvrière. Le débat est engagé de savoir si la révolution industrielle est « bonne » ou si au contraire elle est mauvaise pour la dignité humaine. C'est dans ce contexte que naît la réflexion sociale de l'Eglise.

Le troisième moment : Durkheim, l'autonomie de la sphère sociale.

À la fin du XIXe siècle, dans son ouvrage "De la division du travail social", Émile Durkheim³ revient sur les conséquences de la société industrielle. Le sociologue français, qui fonde la sociologie, à la suite de Comte, pose en effet un problème crucial et le résout de manière novatrice. Qu'advient-il des solidarités traditionnelles dans une société industrielle et urbaine, une société qui n'est plus ni rurale, ni agricole ?

Le père de la sociologie française propose une interprétation novatrice en opposant deux formes de solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique. La première est le propre des sociétés anciennes, traditionnelles, rurales. La solidarité y prend une forme mécanique, qui ne doit pas être dévaluée : elle se fait naturellement. Par frottement, par contact, par connaissance naturelle, les hommes s'éprouvent les uns les autres. Les rythmes sont communs : ce sont ceux de la nature, ceux de la religion, ceux du soleil. L'espace aussi est partagé : on se connaît, on se rencontre souvent. Dès lors, on ne peut s'ignorer.

Mais l'exode rural produit une mutation de grande ampleur : voilà que se développe une forme d'anomie : un état de transition, de pertes, d'affaiblissement moral, que l'on peine à comprendre. Les institutions traditionnelles perdent de leur emprise sur les individus. Les normes ne fonctionnent plus, car leur efficacité se révèle tributaire du contexte précédent. Le déracinement, le fait de quitter la campagne, produit une « perte de repères ». Les résonances affectent la vie et la psychologie des individus. Durkheim montre que le suicide est plus important dans les sociétés les moins intégrées que dans les autres. Face à cette situation, que faire ?

Reprendre les solidarités sous un autre mode : les réinventer de manière rationnelle. Cette tâche est du ressort de l'éducation - et non de l'instruction - mais aussi de toutes les médiations du lien social. Ce qui existait « naturellement » dans la société rurale, doit être réinventé dans la société urbaine. Il convient de mettre en place les institutions de la solidarité, des écoles pour transmettre les savoirs, des organismes de secours. La misère qui devient moins visible doit être repérée et soignée. Il faut sans cesse réinventer ces institutions.

Une étape importante est franchie : le social conquiert son autonomie et doit être soutenu par la collectivité. Ainsi, la famille, dans son versant public, devient une institution à soutenir et à encourager. C'est aussi la place qui est assignée à l'église : être au service du lien social, par ses oeuvres, ses hôpitaux, ses écoles, ses fonds de charité. Le social obéit, dès lors, à une logique propre. Pour « fonctionner », il doit être organisé et structuré. Il occupe ainsi une place à part.

³ Durkheim, Emile, *De la division du travail social*, 1895.

L'Etat et l'intérêt général

Dans ce bref panorama, j'ai brièvement dessiné le contour des quatre sphères religieuse, politique, économique et sociale. Ces quatre ensembles sont en étroite interdépendance. Une intersection est possible. Depuis le début de la modernité, en effet, l'Etat joue un rôle primordial dans la détermination du bien commun. Selon une philosophie politique, une sorte de vulgate de nos pays, l'élu devient le garant de l'intérêt général. Même s'il faut distinguer entre cette tradition et la réflexion morale sur le bien commun, il est indéniable qu'il y a là une influence mutuelle.

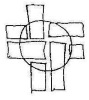
Dans la tradition hégélienne, l'État joue un rôle capital, il est l'instance médiatrice, par excellence, entre les différentes sphères. Il est la forme concrète, on pourrait dire le point de rencontre obligé, pour opérer un passage d'une sphère à l'autre. Que ce soit dans la tradition allemande, où l'Etat accompagne la modernisation depuis le XIXe siècle, ou dans la tradition française, plus ancienne, ses champs d'intervention sont multiples et ne se résument pas aux missions régaliennes de sécurité, de police, de justice. Il a en charge l'éducation, une part essentielle de l'économie, il est le garant de nombreuses institutions sociales. Dans de nombreux domaines, il prend peu à peu le relais d'initiatives privées. Son administration développe des compétences multiples, enrôle des fonctionnaires dans des corps dits « techniques ». Il pose ainsi sa marque dans de nombreux champs de la vie quotidienne. Au même moment, dans les différents pays européens, chaque tradition administrative se structure selon des rationalités différentes. La rencontre de ces différentes manières de s'organiser devient aujourd'hui un des premiers enjeux de la construction européenne.

Dans la modernité qui distingue ces différentes sphères, la question du bien commun n'est pas qu'une question de vivre ensemble, qu'une question politique. Le bien commun traverse toutes les sphères. Quand on dit aujourd'hui qu'il faut « réhabiliter la politique », j'ai envie de dire que la réflexion doit être bien plus vaste. Oui, la vie politique a une importance déterminante, celle qui touche à la vie et à la fondation de nos cités, mais elle s'inscrit dans la forme concrète de l'Etat, une forme en constante redéfinition.

La redéfinition de l'Etat est nécessaire, peut-être parce qu'il y a crise, mais surtout parce que l'action publique doit aujourd'hui s'inscrire dans un espace qui s'élargit. L'Etat s'inscrivait dans un espace national, un espace où la communauté était constituée et avait une certaine visibilité. Aujourd'hui l'espace s'élargit de deux manières : d'une part, dans la rencontre entre des nations, d'autre part, dans l'élargissement physique et historique. En Europe, mais aussi dans le monde, la rencontre des nations fait se confronter des manières de faire, des traditions profondément ancrées et qui ont laissé leur marque dans les mentalités. Aujourd'hui, une des plus grandes difficultés de la construction européenne vient du fait que nous devons sortir progressivement de la logique individualiste des alliances et des contrats, dans laquelle un jeu de relations se détermine en fonction d'un objet, pour faire se confronter des manières différentes de parvenir au bien commun.

Mais l'action publique s'inscrit aussi dans un espace élargi : ce n'est pas la même chose d'organiser un espace de taille modeste ou importante, pour vivre autrement et l'humaniser. La mise en oeuvre d'un principe d'égalité pose des questions redoutables quand il faut l'appliquer de Gibraltar à Helsinki, dans 15 langues différentes. En ce sens, on a pu critiquer la mise en place de l'euro, cette entreprise a mis en évidence aujourd'hui la difficulté de réaliser une opération conjointe et concomitante entre différents pays.

Aujourd'hui où l'action publique politique a perdu de sa lisibilité, en particulier du fait de l'affirmation de la suprématie américaine, on voit à quel niveau se joue la



mutation. La réflexion sur le bien commun invite à relier les différentes sphères, ce qui se fait ici et ce qui se fait là-bas, ce qui se fait hier et ce qui se fera demain. Et, dans ce jeu, à surmonter les contradictions. Pour cela, il nous faut entrer dans une nouvelle forme de délibération, qui permette à la fois de reconnaître les cultures, les identités, mais qui permette aussi de transposer dans l'espace du dialogue, par le biais d'une argumentation, les conflits d'intérêt et les divergences qui ne manqueront pas de se révéler. Trouver les modes de délibération, qui honorent les différentes sphères sans les écraser l'une sur l'autre, c'est une tâche à sans cesse rouvrir. C'est celle qui nous attend pour l'avenir.

Pierre Martinot-Lagarde

TRAVAUX DES ATELIERS SUR LE BIEN COMMUN

Note introductive : Chacun des ateliers a été invité à réfléchir à partir d'expériences apportées par un ou plusieurs de ses participants. La méthode consistait à exposer des cas réels, à en choisir un qu'on approfondirait plus en détail, puis, avec l'aide d'un expert, à en faire une analyse sociale ; enfin était proposée une analyse morale et théologique avec un théologien de l'Institut Catholique de Lille, en vue de dégager éventuellement des perspectives d'action pastorale, conformément à la vocation du Carrefour Economique et Social du Hautmont. Si la méthode se veut rigoureuse, l'expression des conclusions reste libre, ce qui permet des exposés de styles variés. On trouvera donc ici les synthèses du travail des trois ateliers qui ont réfléchi sur le thème du bien commun, durant l'hiver 2002-2003.

1 - LE BIEN COMMUN : EDUCATION ET CITOYENNETE

1 - **Recueil des observations et expériences** :

Un assez grand nombre de faits ont été d'abord rapportés par les participants. La plupart avaient trait à différentes incivilités observées directement par les membres du groupe ou reprises de la presse, quelques unes à des faits de discrimination, ainsi qu'à l'évolution des rapports entre élèves, professeurs et familles dans des établissements scolaires, ou à l'observation de nos modes de consommation... Après examen de cet ensemble d'informations, celle qui nous a paru plus pertinente par rapport au thème proposé pour notre atelier a été :

2 - **La mise en place d'un contrat de ville dans un quartier d'Haubourdin** :

Les responsables de cette opération ont entrepris dès le départ de faire prendre conscience aux gens de leur responsabilité et de favoriser leurs initiatives particulières. Avec l'accord de la Mairie, on a cherché à responsabiliser tous les acteurs concernés par l'opération.

Après la signature du contrat de ville, l'action s'est prolongée par la création d'une association de quartier. La rédaction de ses statuts a demandé un an, avec des réunions régulières des habitants eux-mêmes, et pas seulement de quelques spécialistes... Une centaine de personnes, sur 3.000 habitants du quartier, ont participé régulièrement à ces séances de travail.

L'une des premières conséquences fut *l'amélioration de la civilité et sa prise en charge par certains habitants eux-mêmes* : par exemple une dame, en voyant des enfants salir un abribus, prend un seau et leur montre comment en nettoyer les vitres ; ils le font et respectent mieux ensuite le mobilier urbain. Ou bien la rencontre d'un enfant mal noté à l'école et réputé mal élevé, qui jouait avec un chien, a été l'occasion pour une autre de nouer avec lui un contact conduisant à une confiance réciproque. De même, des mères de familles modestes, membres de l'Association, ont été trouver le directeur du magasin Intermarché pour négocier avec lui un prix d'ami sur les mandarines destinées à la Saint-Nicolas des enfants du quartier.

On vit aussi des personnes peu instruites, voire presque illettrées, oser *prendre la parole* dans des débats publics concernant tel ou tel aménagement envisagé sur la voie publique. Et l'on a même pu confier à un illettré la diffusion de



tracts et de convocations rue par rue, et il a appris, avec l'aide de sa fille, à définir son itinéraire et à reconnaître les adresses.

Puis on créa un journal de quartier. Enfin, après qu'un des animateurs ait proposé une étude sur l'histoire du quartier, en vue d'éclairer le sens des projets à promouvoir, un groupe théâtral se constitua, avec des personnes de tous âges, pour écrire une pièce puis la monter ; et lorsqu'après un nouvel afflux de candidats acteurs, il se scinda en deux, les gens n'ont pas voulu faire une troupe de jeunes et une de plus âgés, mais deux groupes mixtes.

Peu à peu les contacts de voisinage se sont développés, notamment à l'occasion d'une mission paroissiale touchant le quartier. Ces contacts se sont noués entre personnes d'horizons différents et les gens se sont aperçus qu'ils avaient parfois une vie trop cloisonnée entre divers engagements familiaux, politiques, professionnels, de parents d'élèves, etc... Ils comprennent mieux aussi qu'il faut s'engager personnellement et qu'on ne peut pas compter sur les institutions publiques pour résoudre tous les problèmes...

3 - **Analyse sociale :**

Nous avons étudié l'expérience du contrat de ville et de l'Association de quartier, à partir des questions suivantes :

- Quels sont les acteurs et les groupes en cause dans l'opération ?
- Quels intérêts représentent-ils ou défendent-ils ?
- A quelles mentalités ou à quelles options idéologiques, avouées ou non, renvoie ces intérêts à préserver et ces choix ou ces critères de décision ?
- Quelles modifications dans les rapports sociaux ont-elles été observées ?

- **Les acteurs :**

On peut dire que dans l'élaboration du projet de contrat, les acteurs ont été non seulement les élus locaux et les pouvoirs publics, aidés par les techniciens professionnels habituels, *mais toute la population*. Et du côté de l'Administration Départementale et Régionale, cette méthode a trouvé également un écho très favorable. Ainsi, il a été prévu dès le début de faire en sorte que l'avis et l'expérience quotidienne des usagers soient pris en compte. Cette décision est venue tant de la Mairie que de deux responsables techniques auxquels avait été confiée une mission d'assistance à la mise en place du projet. En effet la Municipalité venait d'essuyer un refus net lors d'une consultation sur la mise à double sens d'une voie commerçante, mesure sans doute intelligente, mais présentée d'abord comme déjà prête à l'emploi, alors que les habitants du quartier n'en avaient jamais entendu parler...

Dès lors le Maire décida qu'on les écouterait plus attentivement. Et les spécialistes mandatés par la Municipalité pour assister la population locale, un animateur de quartier et une assistante sociale de la CAF, ont voulu *impliquer d'emblée la population dans la recherche des solutions*, puis respecter les actions entreprises par les groupes de réflexion : par exemple, ils ont transmis telles quelles les fiches-projets remplies par les personnes secrétaires de séance, en les joignant aux dossiers de demandes de subventions sans les re-rédiger en un style plus administratif...

Les réunions organisées pour décider de l'organisation de l'espace public : place des bancs publics, des jardinières de fleurs, des espaces dédiés aux jeux des enfants ou à la promenade des personnes âgées, etc., ont eu la forme d'*une sorte de palabre hebdomadaire*, à laquelle les participants ont été fidèles et dont ils avaient le temps de parler autour d'eux entre les séances. Chacun était écouté et pouvait demander la parole, et les gens ont pris l'habitude de le faire, puisqu'on ne leur

fermait pas immédiatement la bouche en leur expliquant que des raisons techniques rendraient leur proposition difficile à réaliser... Cette méthode a été longue et assez lourde à mettre en œuvre, mais elle a obtenu un résultat nettement meilleur en termes d'adhésion collective et de respect des opérations une fois réalisées.

Bien sûr, certains techniciens de la Ville ou de la D.D.E. auraient préféré qu'on les laisse élaborer les projets de modifications, puis qu'on les fasse admettre aux usagers des lieux ; cela aurait été sans doute plus rapide. Mais le Maire a constamment tenu à ce que l'expression de la population ne soit pas escamotée. Car les remarques des personnes vivant là quotidiennement étaient le plus souvent bien fondées. Et l'on s'est aperçu, en faisant parler les uns puis les autres, que peu à peu on passait de la mise en avant de tel ou tel intérêt ou désir particulier à la considération des besoins de l'ensemble : *les gens se sont ainsi ré-appropriés leur espace public* et c'est la raison pour laquelle ils veulent le respecter pour l'avantage de tous.

Enfin, dans la réalisation elle-même, on a tenu compte de la *volonté de participation* des habitants : par exemple, lors de la mise en place des jardinières, des personnes et des enfants ont pris part à la mise en terre des plants. Cela a peut-être pris un peu plus de temps, mais a eu le double effet que les plantations sont désormais respectées et qu'un contact s'est établi entre les habitants de la place et les jardiniers de la Ville. On ne dit plus : "ils" ont voulu faire des plantations, mais : "Mr Untel" nous a aidés à fleurir notre rue.

De son côté, la Région Nord-Pas-de-Calais souhaitait réaliser une expérience de ce type et elle a bien accueilli l'initiative haubourdinoise. Le Conseil Régional a même organisé plusieurs rencontres entre les acteurs de plusieurs actions urbaines, dont celle d'Haubourdin, réunissant trois groupes de partenaires : élus, techniciens officiels et habitants. Et on a observé qu'entre eux la mixité sociale avait bien fonctionné.

Finalement, l'action de l'Association continue à fonctionner et à prendre des initiatives après deux ans. Dans un quartier comportant une population locale ancienne et nombre de personnes venues de l'extérieur, il s'opère grâce à elle un bon brassage entre ces différentes catégories, tandis que ceux qui ont quitté le quartier pour une raison ou une autre aiment à y revenir. L'esprit dans lequel on a travaillé a même trouvé des prolongements sur le plan paroissial, à l'occasion de la Mission évoquée plus haut.

Pourquoi cela a-t-il fonctionné ?

Les principaux facteurs de réussite peuvent être exprimés comme suit :

- Une *volonté forte de l'équipe municipale*, inscrite dans des expériences antérieures plus ou moins heureuses :

- La façon dont on a organisé les réunions avec les habitants, comme une sorte de palabre ;

- La méthode d'élaboration des solutions même techniques, qui ont encouragé une vraie participation citoyenne.

- Des *outils de fonctionnement inter-actifs et ludiques* initiés par une équipe de pilotage compétente et motivée :

- On ne s'est pas contenté de réunions plénières de type orateurs devant des auditeurs. Les rencontres se sont tenues aussi sur le terrain, sur les lieux mêmes. Des plans ont été retravaillés par les groupes de participants avec maquettes succinctes, pour visualiser tant les problématiques que les ébauches de solution ou



pour simuler les schémas de cheminements des piétons et des véhicules. Pour lancer des enquêtes, de grands panneaux ont été installés dans la rue et des photos accrochées à des ficelles entre les poteaux.

- Une *rigueur de fonctionnement interne* : questions posées, hypothèses retenues, répartition claire des tâches de chacun, reformulation des échanges, compte-rendus de chaque réunion, etc.

- *Un terreau convivial favorable* dans le quartier qui, bien qu'enclavé entre une grand-route, un canal et une voie ferrée, témoigne d'une ouverture d'esprit et d'une soif de rencontres.

- *L'intérêt suscité à l'extérieur* a motivé tout le monde (fierté) et a obligé à une relecture d'expérience en vue de sa transmission à d'autres (autres contrats de ville dans la Région, contacts avec des partenaires institutionnels lors d'une Formation-Action-Recherche initiée par le Conseil Régional).

Le « débordement » de l'expérience :

Suite à cela la Région a demandé au quartier d'expérimenter un nouveau dispositif de Fonds de Travaux Urbains, avant de l'officialiser et de l'étendre à l'ensemble de la Région.

La même démarche a été adoptée par la Commune pour faire émerger d'autres projets d'aménagement sur d'autres quartiers de la ville en demandant aux habitants du P'tit Belgique d'expliquer comment ils avaient eux-mêmes travaillé.

4 - Analyse théologique :

Le terme d'espace public a été jusqu'ici employé dans son sens concret d'espace urbain matériel (rues, places, espaces verts, etc.). En philosophie, l'espace public désigne l'espace politique de la discussion, le lieu de libre expression de la parole des citoyens. Or on voit que dans l'expérience décrite, les acteurs sont en quelque sorte passés de l'un à l'autre sens. En effet pour répondre à la question de départ « où est le cœur du quartier ? », il a fallu organiser des discussions entre les usagers et leurs partenaires : *on s'est donc ré-approprié l'espace physique en organisant le débat dans l'espace politique.*

Or, il n'existe pas de ré-appropriation d'un projet sans procédure qui permette de favoriser la discussion, le débat. Comment une discussion est-elle possible pour que tous y aient leur place, et pas seulement ceux qui savent ?

La pédagogie adoptée a constamment cherché à *partir du concret*, de la déambulation à travers le quartier, de plans et de maquettes faciles à interpréter visuellement, pour arriver à des solutions, plutôt que de s'appuyer sur une théorie de la ville pour trouver les moyens de la mettre en application : on a voulu tenir compte de la capacité propre des citoyens à évaluer ce qu'ils souhaitaient.

La méthode de travail a été rigoureuse : planification/organisation des réunions, rapport régulier des travaux aux instances compétentes, réunions d'ateliers avec des professionnels, recours à des experts et à des modérateurs extérieurs ...

On peut dire qu'**on est passé du bien public au bien commun**. La ruche, dit Jacques Maritain, est l'exemple parfait d'organisation et d'efficacité du bien public des abeilles, mais elle ignore le bien commun, qui concerne les personnes en tant que telles. Dans un débat centré sur le bien commun, chacun des participants apporte sa contribution réelle, et les échanges qui s'instaurent relèvent d'une forme

de redistribution. Chacun s'enrichit en donnant et en recevant idées, talents, estime de soi, laquelle est le premier bien à distribuer. Ici la *redistribution de l'autonomie, de l'estime de soi*, de l'esprit d'initiative a été déterminante.

Cette redistribution s'est déployée dans les initiatives qu'on a dites, notamment la création d'une association par les habitants (repas de quartier quasi-mensuels, animation dans les hôpitaux et maisons de retraite, fête du jeu, théâtre, ...). Ainsi sont assurées une pérennité de l'action et l'expérience d'une citoyenneté qui s'insère dans les rouages de la vie publique, c'est-à-dire du politique. En effet, la création d'une association marque *l'entrée dans la sphère politique*, qui permet d'inscrire une expérience dans le temps de l'action et de dépasser les intérêts particuliers.

La politique ainsi vécue doit être *centrée sur les personnes* et valoriser leur autonomie ; ce faisant, elle est source d'une autre forme d'efficacité ; celle qui se voit peu mais qui donne sens.

Pour le chrétien, *c'est à Dieu que la recherche du bien commun s'ordonne* ; car Dieu est le seul Bien Commun (St Thomas). Les autres biens sont des biens partiels, dont la recherche est légitime si elle est englobée par la recherche du Dieu unique. Cette approche du bien commun suppose de reconnaître sa dépendance à l'égard de notre Créateur et de ses créatures. Ainsi se met en marche un processus de solidarité où il m'est donné de vivre une véritable conversion et de vérifier que, lorsque je donne, je reçois. Car l'illusion de la gratuité totale est impossible ; l'homme ne vit humainement que dans le partenariat et l'échange (cf Jean-Paul II : "Dives in Misericordia", § 14).

Cette conception de la vie en société (l'horizon de la société comme communion des personnes, selon Maritain) s'oppose à une vision strictement individualiste et libérale de la politique. Il en résulte que les gens vivent davantage en paix, et qu'ils vont jusqu'à dire que cela vient de l'amour...

Le bien commun est donc celui des personnes en tant que capables de relation et de communion. Une stricte neutralité des Pouvoirs Publics, face aux seules libertés individuelles, ne peut pas réellement le garantir : car elle n'aboutira qu'à la domination des forts sur les faibles, au nom de leur liberté de faire ce qui leur convient.



2 - ENTREPRISE ET BIEN COMMUN

A partir d'une expérience vécue, nous avons analysé le processus de recherche du bien commun à l'intérieur de l'entreprise.

Cette recherche dépasse souvent le cadre de l'entreprise, et peut être élargie au niveau d'une branche professionnelle, par le cadre réglementaire, et au niveau d'une nation, par le cadre législatif.

Expérience vécue

L'expérience étudiée a été celle d'une démarche de sécurité dans une entreprise d'aliments pour bétail.

L'origine de la démarche :

Un évènement dramatique : un livreur décède chez un client, par suite d'un accident électrique.

Une prise de conscience :

Cet accident grave provoque une prise de conscience de la direction, qui lance alors une démarche de grande ampleur :

- Réunion de groupes de travail impliquant notamment les commerciaux, les responsables qualité, la logistique ;
- Enquête chez tous les clients, pour évaluer les risques encourus par les livreurs ;
- Plan de réduction des risques, par la mise en conformité des installations chez les clients ;
- Généralisation de la démarche à toutes les usines du groupe.

ANALYSE SOCIALE

Les contradictions de l'entreprise : les injonctions paradoxales

L'objectif premier de l'entreprise privée (entreprises d'insertion mises à part) est la recherche du profit, donc la rentabilité, la productivité. L'objectif-sécurité peut paraître à première vue incompatible avec celui de productivité, car l'obtention de la sécurité représente un coût...

Cependant l'entreprise peut-elle faire l'économie de la protection de ses salariés ?

Elle a en effet le devoir permanent de garantir leur sécurité. C'est une forme de redistribution et cela se rapporte donc au bien commun.

Un facteur ou un évènement déclenchant :

Tout d'abord, la recherche du bien commun a souvent pour origine un évènement ou une succession d'évènements négatifs, survenus à un ou des membres d'une collectivité. Dans l'exemple ci-dessus, il s'agit d'un accident ayant entraîné la mort d'un salarié, situation relativement fréquente malheureusement.

A cet instant, la prise de conscience se fait que la vie humaine a une valeur qui transcende certaines priorités de l'entreprise : productivité, satisfaction des actionnaires...

Un discernement et une hiérarchie des valeurs :

A partir de la mort du livreur, se produit la peur ou la crainte que cette situation ne se reproduise, et un sentiment de fragilité ou d'injustice engendre à la fois un refus de

cette fatalité et la volonté d'affirmer que la vie humaine passe avant toute autre considération.

Cette prise de conscience est de l'ordre du discernement moral.

Une démarche impulsée par la direction de l'entreprise :

Suite à la catastrophe survenue, et forte du discernement réalisé, la direction de l'entreprise décide de prendre le problème « à bras le corps » et prend donc par là-même ses responsabilités : lancement d'une démarche de recherche des causes, analyse des risques-sécurité, définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire les risques d'accidents.

Le rôle du management est ici capital car il doit montrer l'exemple, exercer un management respectueux et donner place au dialogue, qui est une condition nécessaire pour que la démarche initiée soit crédible et partagée par tous.

Le principe de subsidiarité :

Les objectifs définis par la direction sont communiqués largement à l'ensemble des salariés, pour provoquer leur adhésion et le partage des valeurs proposées par leur hiérarchie.

Cependant, pour aboutir et être efficace, la démarche doit s'ancrer à tous les niveaux et un travail d'appropriation doit se faire : c'est le principe de subsidiarité. Le débat doit avoir lieu au sein des différents groupes de l'entreprise ou de la collectivité. Et le travail de créativité des différents groupes peut déboucher sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la politique de sécurité.

Le déploiement de la démarche à tous les niveaux favorise aussi la communication, et les relations entre les salariés s'en trouvent nettement améliorées et peuvent devenir fraternelles.

Des écueils à éviter :

Certains modes d'incitation des salariés, tels que les primes pour réduire le taux d'accidents, peuvent mettre en péril la démarche. En effet, ces modes d'incitation associent le gain et la productivité aux résultats sur la sécurité et contredisent le préalable du respect de la vie humaine. La motivation est alors déportée sur l'argent et non plus sur le respect des personnes.

Élargissement de la recherche du bien commun à une collectivité plus large :

Les règles à respecter par les salariés de l'entreprise, dans le domaine de la sécurité, sont souvent consignées dans une charte définie et approuvée par l'ensemble du personnel.

La généralisation de la démarche-sécurité à l'ensemble des sites du groupe industriel constitue un premier élargissement.

Puis celui-ci peut se répercuter au niveau de la branche professionnelle ou même de la nation :

Par exemple, des réglementations nationales existent, qui définissent les règles de prévention à appliquer sur des machines, pour avoir un niveau de risque minimal d'accident.

Il existe aussi des lois énonçant la responsabilité des dirigeants d'entreprise face aux problèmes de sécurité.

Il s'agit d'autant de garde-fous, qui permettent d'éviter les dérives et sanctionnent les écarts.

On peut regretter que ces lois ne soient pas les mêmes partout dans le monde...



Le respect des hommes, gage de pérennité pour l'entreprise ?

En raisonnant par la négative, quelles peuvent être les conséquences d'une absence de préoccupation pour la sécurité ? Démotivation ou peur des salariés qui travaillent dans l'insécurité, dégradation de l'image de l'entreprise auprès des consommateurs ou dans son environnement local...

Ainsi l'entreprise ne peut-elle se permettre d'aller de façon durable à l'encontre des intérêts et des valeurs des salariés ou des consommateurs. Cette réponse négative fait comprendre que les objectifs de sécurité et de rentabilité peuvent converger. Cette convergence, admise par un nombre croissant d'entreprises, a favorisé l'émergence des concepts de développement durable, d'éthique, d'entreprise solidaire.

Deux facteurs sont donc importants :

- Le temps, qui permet de construire une stratégie qui se préoccupe du bien commun,
- La recherche d'un certain équilibre entre productivité et sécurité ou qualité.

Le bien commun se caractériserait-il donc par une recherche de l'équilibre ou du meilleur compromis ?

ANALYSE THEOLOGIQUE

La recherche du bien commun est mue, dans notre exemple, par le souhait de protection des personnes.

→ Si le moteur est la peur qu'un accident nous arrive personnellement, c'est un sentiment individuel et qui ne s'ouvre pas aux autres.

→ Si le moteur est la justice ou la solidarité face à l'épreuve, on entre dans une dimension spirituelle et de recherche du bien de tout homme, par amour fraternel : c'est la charité ou le don de soi pour les autres, qui trouve sa source dans le don total de Jésus au Père.

→ Les personnes entrent alors dans une attitude de dépendance les unes par rapport aux autres et s'apportent mutuellement quelque chose. L'expérience de cette dépendance ouvre au mystère divin.

→ L'amour du prochain va même au-delà de la solidarité : il implique un don total et un dépouillement de soi qui n'est pas un appauvrissement, mais une libération qui nous rappelle que nous sommes enfants du même Père. Ce sentiment est généralement source de beaucoup de joie.

Par exemple, l'amour d'un père pour son enfant va au delà de la solidarité. Cet amour est mu par l'Esprit Saint lorsqu'il est désintéressé et qu'il recherche uniquement la croissance de l'enfant aimé.

C'est la communion entre les êtres et avec Dieu, qui devient la finalité ultime.

3 - LA JUSTE PLACE DE L'ÉTAT, DES POUVOIRS PUBLICS, DU POLITIQUE

Que faire pour faciliter l'émergence et le Développement du bien Commun ?

Les échanges de ce carrefour ont mis en avant la grande complexité de l'approche du Bien commun, la variété de compréhension par chacun de cette notion. Complexité car il y a réellement une grande diversité de points de vue .De plus l'évolution vers une démocratie accorde à chacun la possibilité de faire valoir sa perception des faits et des évènements. Or « Vivre ensemble » demande l'établissement de règles et de procédures.

Dans une vision simpliste, si on s'accorde sur une finalité, ou si on l'impose, établir des règles est relativement facile. Mais la pratique de la Démocratie et le constat de la pluralité des positions nous conduisent à éviter cette vision simpliste, - ce qui est une bonne chose -, à condition de savoir éviter la paralysie par la dispersion ou la perte de finalité de nos échanges.

Or par le poids du passé, force est de constater que nous disposons d'un attirail de lois, de décrets ou de procédures, tous très finement étudiés et en principe établis pour le bien commun, mais qui deviennent complètement opaques, illisibles et bloquants.

De ce fait, ils sont le domaine privilégié des initiés et cela constitue un barrage difficilement franchissable par le citoyen moyen qui est ainsi conduit à renoncer à entreprendre, à faire connaître sa conception des choses. Dans beaucoup de cas, il est amené à marquer un désintéret total et dans certains cas à devenir « assisté ».

La première réaction est bien souvent de s'opposer à cette illisibilité de la réglementation qui décourage beaucoup de citoyens.

L'approche juridique qui caractérise la France, pays de droit, a produit un excès de réglementation et finalement l'Etat (les politiques et l'Administration), qui devrait permettre d'avancer, de construire, provoque chez nombre de citoyens le sentiment qu'il est l'auteur de cette illisibilité.

Alors comment réagir ?

L'objectif recherché est le « mieux vivre ensemble » . La pluralité est un fait acquis et nos systèmes ne peuvent plus être totalitaires.

Il semble donc qu'il faille s'arrêter aux conditions de base pour « vivre ensemble » :

1° « Vivre tout court » demande d'agir, d'avoir des initiatives, de prendre le devant. C'est l'appel à Responsabilité. Appel à responsabilité pour des finalités généreuses.

2° On ne peut agir seul. Avant d'agir, il faut échanger, débattre, partager et arriver à un consensus.

3° Ensuite il faut reconnaître la part d'action qui revient à chacun. Trouver le juste niveau d'exercice de la responsabilité d'exécution.

Il semble que sur ces trois conditions, le travail et la participation de l'Etat soient directement mis en cause.



L'illisibilité évoquée ci-dessus des règles et des lois a contribué à couper la société en deux blocs : les initiés et la masse de citoyens. Comment dans une telle situation susciter les initiatives, les prises de responsabilités ?

1) Donner l'envie de créer

Quelle est l'image que donne l'homme politique ? Est il un homme qui donne envie de créer, qui suscite, qui présente des finalités généreuses, qui incite à prendre des initiatives ? Faire prendre corps à des projets ; évoquer les enjeux, les soumettre à l'avis général, avant même de vouloir les solutionner ; simplifier les approches, aller à l'essentiel et non aux idées partisans.

Il y a une transformation à faire naître au sein de l'Etat, chez les hommes politiques pour inciter à l'initiative, inciter à tenter sans être écrasé par une masse de contraintes légales.

Cela suppose beaucoup d'écoute et une remise en cause permanente sur les modes opératoires pratiqués.

Savoir aussi tester les initiatives et évaluer. L'évaluation est capitale car elle seule compare l'objectif poursuivi et le résultat atteint. Moins que l'acte de juger en maître, le devoir de l'Etat est de faire connaître le résultat des initiatives prises et leur contribution au bien commun.

La connaissance objective et non partisane des résultats obtenus permet de dupliquer ce qui est favorable et de faire abandonner les pratiques stériles.

Force est de reconnaître que notre arsenal juridique est malheureusement trop encombré d'anciennes dispositions non évaluées, faiblement appliquées et finalement perturbatrices. Sans parler de défense d'intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général !

De plus cette prolifération de réglementation a la fâcheuse conséquence de développer la complication des actes de justice, qui détourne de l'intérêt général !

2) Travailler en équipe et savoir débattre, convaincre et fédérer...

Pour faciliter ces prises d'initiatives et parce que le travail ne se réalise jamais du fait d'une seule personne, mais d'un ensemble, il faut former le citoyen à l'exposé de ses idées, à en débattre et à savoir fédérer des énergies autour d'un **projet**.

Nous sommes que très peu formés à cette discussion ouverte et la négociation n'est pas une pratique courante dans l'éducation de notre peuple.

Il y a là une éducation civique qui doit être entreprise dès les premiers âges de la scolarité pour ce qui concerne les jeunes générations, mais qui pourrait aussi, comme on le pratique pour la formation professionnelle, être généralisée pour les générations adultes d'une façon systématique ; car ce sont de ces générations que peuvent naître des mouvements de société.

La participation politique du citoyen devrait en être nettement améliorée. Et la qualité des projets émis pourrait redonner espoir à une part plus importante de ces citoyens.

3) Déléguer et impliquer tous les niveaux et non les seules élites, et notamment ceux qui sont directement concernés ...

Le troisième axe d'effort se situe dans l'exercice de la subsidiarité.

Savoir déterminer le meilleur niveau de responsabilité à faire jouer pour exercer toutes les actions qui découlent des initiatives soulevées. Si nous parlons tant de la nécessaire décentralisation, c'est bien que nous avons été trop loin dans l'extension du rôle de l'Etat. Son vrai rôle est celui d'un arbitre, d'un facilitateur, mais non celui d'un opérateur.

Il s'agit là de trois notions qui devraient sou tendre l'action des politiques et donc de l'Etat pour arriver à développer le **Bien Commun** sans jamais se l'accaparer :

- Recherche d'un dynamisme concrétisé par des projets réalistes et validés par une évaluation,
- Travail en commun et réels débats,
- Exercice de la subsidiarité.

Conscients de la difficulté d'une réalisation de ces trois objectifs, nous souhaitons cependant leur mise en application pour le bien général.



Bien commun et démocratie pluraliste : éléments de réflexion théologique

Le thème du bien commun revient comme un leitmotiv dans tout l'enseignement social de l'Eglise catholique. Mais est-il encore possible de parler de bien commun dans une société comme la nôtre, marquée non seulement par un pluralisme des valeurs mais aussi par un individualisme rampant ? Ce questionnement est au cœur du débat philosophique contemporain qui oppose les penseurs libéraux, partisans d'une morale de la coexistence inspirée par Kant, et les communautariens qui s'inscrivent dans une lignée aristotélicienne et thomiste pour penser une éthique du sens de la vie et des vertus. Mais sommes-nous tenus de choisir notre camp entre ces deux alternatives ? La thèse que je voudrais défendre est qu'une réconciliation partielle entre ces deux vues est possible, précisément en partant de la notion de bien commun telle qu'elle est abordée dans la tradition philosophique (Aristote, Cicéron) et théologique (Augustin, Thomas)⁴.

1. Le retour de la question du bien commun

La notion de bien commun a fait l'objet ces dernières années d'un intérêt renouvelé⁵. A vrai dire, le concept ne s'impose pas d'évidence dans le débat social. La question est de savoir s'il est possible dans les conditions historiques et culturelles actuelles d'identifier le bien commun. L'interrogation porte sur la signification du vivre-ensemble dans une société démocratique marquée par le pluralisme. Dans le débat philosophique contemporain, deux courants s'opposent à ce sujet.

Le courant libéral – au sens philosophique du terme - repose sur la conviction que les décisions politiques doivent autant que possible être indépendantes de toute conception particulière de la vie bonne. Dans une démocratie pluraliste, chacun doit se voir reconnu le droit d'avoir sa propre conception de la vie bonne, c'est-à-dire de faire les choix qu'il désire en fonction de sa conception personnelle du bonheur. Dans cette perspective, favoriser une conception particulière (philosophique ou religieuse) de la vie bonne, conduirait de fait à favoriser certains citoyens par rapport à d'autres et à compromettre l'idée d'un traitement égal des égaux. En conséquence de quoi, le respect des différents idéaux exige selon les libéraux que les institutions publiques restent neutres à l'égard des différents choix de vie. C'est la position notamment défendue par John Rawls dans sa *Théorie de la justice* et par tous les auteurs libéraux qui valorisent la maximisation de la liberté et cherchent à élargir l'éventail des choix individuels. Ils insistent fortement sur la responsabilité des individus comme agents rationnels pour déterminer ce que sont vraiment leurs propres intérêts et l'intérêt global de la société dans laquelle ils évoluent.

La seconde position est celle défendue par les communautariens (Michael Sandel, Alasdair McIntyre, Charles Taylor, Michael Walzer). Elle met l'accent sur le

⁴ Je suis grandement tributaire de la démarche proposée par le jésuite américain David Hollenbach, « The common Good Revisited », *Theological Studies*, Vol. 50(1), 1989, pp. 70-94.

⁵ Par exemple : R. Br. Douglass, « First Things First : The Letter and the Common Good Tradition » in *The deeper Meaning of economic Life. Critical Essays on the US Catholic Bishops' Pastoral Letter on the Economy*, Georgetown, 1986, pp. 21-36 ; Michael Novak, *Démocratie et bien commun*, Cerf-Institut La Boétie, Paris, 1991 (édition américaine de 1989) ; Guy Jobin, « Le bien commun à l'épreuve de la pensée éthique contemporaine », *Revue d'Ethique et de Théologie Morale*, n° 204, mars 1998, pp. 129-155 ; *Les Cahiers de l'Institut Catholique de Lyon*, « La recherche du bien commun : comment est-elle possible aujourd'hui ? », n° 29, 1999.

besoin de coopération et de compromis en vue d'un plus grand intérêt public ou d'un plus grand bien commun. Contrairement à ce que pensent les libéraux, les communautariens estiment que le traitement égal des égaux ne peut être indépendant d'une conception particulière de la vie bonne qui s'inscrit dans la poursuite d'une tradition. D'où des recommandations en faveur d'institutions sociales qui renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté de destin. Cette position se réfère à Aristote pour qui « un état existe pas uniquement pour vivre, mais plutôt pour vivre bien... les belles actions, voilà donc ce qu'il faut poser comme fin de la communauté politique, et non seulement la seule vie en commun » (*Politique*, 1280b, 6-7, 1281a, 3-4)⁶.

C'est donc bien la question de la coexistence (ou du vivre-ensemble) qui est discutée, et partant celle du bien commun. Les auteurs libéraux, qui assument le fait du pluralisme, renvoient la quête du bien commun à la sphère privée. La vie morale publique se fonde sur une culture politique et publique marquée par la vertu de tolérance. Elle ne doit pas être orientée par une vision particulière de la vie bonne. Mais sur le long terme, cette perspective est-elle suffisante ? MacIntyre estime que non. Selon lui les vertus de tolérance et de *fair play* ne peuvent suffire à assurer une co-existence harmonieuse. Elles ne peuvent pas jouer de rôle public. A l'appui de sa thèse, MacIntyre décrit la société libérale moderne comme décadente, gouvernée qu'elle est par l'émotivisme et le subjectivisme, et non par la sagesse des traditions morales.

La question du bien commun semble bien être au cœur des bases les plus fondamentales des institutions économiques, sociales, et politiques. Mais nous ne sommes peut-être pas tenus de choisir l'un des deux camps. Ne peut-on envisager une réconciliation entre les deux perspectives, tout au moins tenter de dégager leur complémentarité ? La tradition théologique peut nous aider à opérer un discernement. Elle offre en effet des perspectives qui permettent de penser l'unité sociale dans un monde pluraliste respectueux de la liberté et redonnent une plausibilité de sens à la notion de bien commun dans un univers démocratique.

2. Le bien et le bien commun : perspective augustinienne

MacIntyre porte un regard désabusé sur le monde libéral moderne. Selon lui, « les barbares n'attendent plus derrière les frontières ; ils nous gouvernent déjà depuis quelques temps »⁷. Ses propos font écho à la *Cité de Dieu* dans laquelle Augustin porte, à la fin de sa vie, un regard pessimiste sur son temps. Augustin était très sensible à la fragilité et à l'incomplétude de l'ordre politique et à l'arrogance humaine, la *libido dominandi*. Mais il n'en reste pas à un simple constat désabusé. Pour cette raison, sa pensée peut nous aider à interpréter notre propre situation historique.

Augustin s'attarde sur le terme *res publica*, que l'on peut traduire de diverses manières : affaires civiles, bien commun, bien public, empire, république. Dans la situation présente, se demande Augustin, quelles conditions doivent être réunies pour qu'une république ou un peuple existe ? Cette question est aussi la nôtre. Pour y répondre, Augustin cite Cicéron (env. 50 BC) : « le peuple ce n'est pas un groupement quelconque d'individus, mais le groupement d'hommes associés par un lien juridique consenti et une communauté d'intérêt » (*De Republica* 1, 25, 39 in *Cité de Dieu* 2, 21, trad. *Bibliothèque Augustinienne* 33). Augustin fait à partir de là deux remarques sur la république de Rome :

⁶ Selon la traduction de Jean Aubonnet, Société des Editions des Belles Lettres, Paris, Tome 2, 1971.

⁷ Alasdair MacIntyre, *After Virtue. A Study in Moral Theory*, Notre Dame University, 1984, p. 245.



a) il se réfère à l'analyse de Cicéron sur la décadence de Rome (absence de citoyens vertueux, éduqués dans les voies de la justice et pressés de les mettre en pratique) pour dire que ce ne sont pas les chrétiens qui en s'ingérant dans les affaires politiques ont mis à genoux Rome. Cicéron et Augustin développent une analyse historique du déclin de Rome qui peut être rapprochée du diagnostic que fait MacIntyre sur le monde occidental contemporain ;

b) Augustin se demande ensuite si Rome a jamais été une vraie république, même avant les temps décriés par Cicéron. Selon la définition de Cicéron, il n'y a pas de république en l'absence de consensus moral rassemblant le peuple par un lien juridique consenti et une communauté d'intérêt, un accord sur le respect de la justice et un partenariat pour le bien commun. Pour Augustin, si le consensus sur la justice est nécessaire, il n'est pas suffisant. Pour un véritable bien public, l'accord doit être scellé sur ce qui est vraiment juste, sur ce qu'est vraiment le bien commun. Il relève la formule classique selon laquelle la justice signifie rendre aux personnes ce qui leur est dû. En théologien chrétien, il ajoute que la justice appelle à rendre à Dieu ce qui lui revient : prière et amour. Ainsi, le vrai bien public, le vrai empire est une communauté unie dans la prière et par l'amour du seul vrai Dieu et non des idoles. De plus les gens doivent être liés les uns aux autres par un amour où chaque citoyen aime son prochain comme soi-même, ainsi que le commande la foi chrétienne. La vraie communauté est un peuple lié par la foi au Christ, l'amour de Dieu et du voisin en Dieu et l'obéissance aux exigences morales de l'Evangile. La seule république qui répond à la définition de Cicéron, c'est la Cité de Dieu, la Jérusalem dont la pierre d'angle est le Christ et dont le principe animateur est l'Esprit Saint d'amour et de grâce de Dieu (cf. *Cité de Dieu* 19, 23).

Thomas d'Aquin marque son plein accord avec une compréhension théologique du bien commun. Le bien commun est Dieu lui-même : « Or, le bien de tout l'univers est celui que considère Dieu ; aussi tout ce que Dieu veut, il le veut sous la raison du bien commun, qui est sa bonté, laquelle est le bien de tout l'univers. » (Cf. *Somme Théologique* Ia-IIae, q. 19, a. 10). Il est difficile d'avoir une définition plus théocentrique de la vie morale. Tout ce que nous avons à faire dans la vie personnelle et sociale, est dirigé vers une seule fin : l'union avec Dieu qui est le créateur et le rédempteur. C'est précisément le type de définition du bien commun que les auteurs libéraux craignent de voir imposé à chacun, croyant ou incroyant. Dans le même temps, il est vrai qu'une définition exclusivement théologique peut facilement conduire les croyants à rejeter tout effort pour trouver un sol commun avec ceux qui n'appartiennent pas à la communauté de foi, ce sol commun apparaissant au mieux comme un compromis, au pire comme un travail de Satan. Selon une telle perspective, il apparaît impossible de tenir l'idée de bien commun dans une société pluraliste.

Mais Augustin n'achève pas là sa discussion sur la chrétienté et la république romaine. Sa plus grande conviction est que la plénitude humaine ne sera atteinte que dans la communion des saints dans la cité de Dieu. Faire de la société civile le porteur de l'espérance dans le bonheur et la justice est une forme d'idolâtrie. Augustin rejette ainsi l'idéal gréco-romain du bien de la *polis*, de la *civitas* comme le bien humain le plus haut. Avec lui s'achève la pensée classique. L'insistance d'Augustin sur la transcendance de la Cité de Dieu désacralise la politique. Et c'est précisément à Augustin que se réfère Joseph Ratzinger pour exprimer ce qu'on peut attendre du politique. Pour Ratzinger, une approche surthéologisée du politique est un faux messianisme qui mène rapidement au fanatisme et à la tyrannie. L'homme est dans l'incapacité de mettre fin aux imperfections de l'existence mondaine. Ainsi, la poursuite du bien absolu qu'est Dieu et son royaume par des moyens politiques

s'oppose à la recherche du bien qui peut être atteint par la *polis*. Ratzinger est convaincu théologiquement et politiquement que la sphère politique ne peut pas devenir une communauté de solidarité fraternelle sans devenir oppressive. Dans une homélie sur le thème « foi et politique », il déclarait : « L'Etat ne constitue pas la totalité de l'existence humaine, il ne contient pas toutes les espérances de l'homme. L'homme et son espérance dépassent le cadre de la construction de l'Etat comme le domaine de l'action politique. Cela est vrai non seulement pour l'Etat qui s'appelle Babylone, mais aussi pour tout Etat. L'Etat n'est pas le *totum*. Voilà qui diminue la charge du politicien et lui ouvre, en même temps, la voie vers une politique rationnelle. L'Etat romain était faux et antichrétien précisément parce qu'il voulait représenter le *totum* des capacités et des espoirs humains. De ce fait, il exigeait ce à quoi il n'avait pas droit ; il faussait ainsi et diminuait l'homme. A travers le mensonge, il devenait démoniaque et tyrannique. L'abolition de l'Etat comme totalité a démythifié l'Etat et a ainsi libéré l'homme aussi bien que le politicien et la politique »⁸.

Augustin se garde bien d'identifier la société civile à la Babylone ou à la *civitas terrena*. Pas plus qu'il n'identifie l'Eglise avec la Jérusalem céleste. On peut trouver selon lui des éléments de la cité de Dieu partout dans la société civile (famille, voisinage) comme dans la communauté politique. Ceci est vrai tant que le souci du prochain demeure dans ces différentes sphères et ne cède pas la place à l'*amor sui* et à la *libido dominandi*. Dans le même temps, l'esprit du mal, l'orgueil et la domination peuvent habiter ceux qui appartiennent à l'Eglise. Dans l'histoire humaine, les deux cités s'interpénètrent. Le blé et l'ivraie grandissent ensemble et ne peuvent être séparés. L'interpénétration des deux cités concerne tous les domaines de la vie humaine. Ceci signifie aussi que la vision chrétienne du bien commun plénier – le royaume de Dieu – n'est pas moins pertinente dans la sphère politique que dans la sphère familiale par exemple. Le bien commun plénier n'est atteint dans aucune de ces sphères. Le raisonnement augustinien conduit ainsi à respecter les diverses formes de relations et la communauté dans lesquelles l'être humain déploie sa quête du bien. Le bien commun temporel – celui qui peut être atteint dans l'histoire – est un ensemble pluraliste de biens. Aucun de ces biens ne peut être absolutisé ou dominer les autres. Chacun a une place dans l'existence sociale, mais cette place ne saurait être déterminée en appelant à quelque standard du bien.

La pensée d'Augustin donne ainsi une base théologique pour affirmer que le domaine politique a la potentialité de conduire à une réalisation partielle du bien commun plénier. Ceci ouvre à la possibilité de formes de politique qui rencontrent le souci communautaire. Dans le même temps, le fait que la politique ne peut espérer qu'atteindre partiellement le bien commun plénier, signifie qu'il doit y avoir nécessairement une forme pluraliste du politique. Et dans la mesure où elle est pluraliste, elle doit respecter les valeurs et les institutions libérales.

3. Perspective thomiste : Jacques Maritain

La complémentarité des conceptions libérales et communautariennes de la moralité sociale peut aussi être établie à partir de la perspective thomiste sur la nature analogique du bien commun. Dans son ouvrage *La personne et le bien commun*, Jacques Maritain met l'accent sur l'affirmation anthropologique centrale : la personne tend par nature vers la communion. C'est pourquoi Hollenbach propose d'appeler la perspective de Maritain « communautarisme personnaliste ». Les hommes sont par nature ordonnés à la vie en société, à vivre en relation avec d'autres. Il y a deux raisons à cela, une positive et une négative.

⁸ Joseph Ratzinger, *Eglise, œcuménisme et politique*, Fayard, Paris, 1987, p. 198



La première raison tient au fait que la réalisation positive et l'accomplissement de la personne sont atteints à travers la connaissance et l'amour des autres personnes. L'existence personnelle est une existence en relation avec d'autres personnes. Par contraste, les êtres infra-personnels existent seulement de manière juxtaposée. Ils ne peuvent former des communautés mais simplement des collectivités physiques – comme les abeilles dans une ruche -. Pour cette raison, la dignité humaine ne peut être promue que dans une communauté, et le critère de la communauté authentique est précisément le respect de la dignité humaine. Personnalité et communauté sont des réalités qui s'impliquent mutuellement.

Une autre raison – négative – conduit à affirmer que l'homme est un être social. Parce que les personnes humaines sont finies et limitées, elles ont besoin des autres et de la société dans son ensemble pour s'épanouir et d'abord pour exister. Elles ont besoin de biens matériels tels que la nourriture ou un toit, mais aussi de biens plus élevés comme l'éducation morale et intellectuelle. Au niveau le plus fondamental, elles ont besoin de Dieu pour soutenir leur existence authentique et accomplir leur capacité de relations. La relation entre la personne et le bien commun chez Maritain repose sur l'idée théologique capitale selon laquelle « la notion de personne est une notion analogique, qui ne se réalise pleinement et absolument que dans son analogué suprême, en Dieu, dans l'Acte pur »⁹.

Cette double fondation de la socialité humaine est chez Maritain (et déjà chez Thomas) à la base de sa compréhension de la nature analogique du bien commun. La capacité relationnelle de la personne trouve son expression la plus manifeste dans l'être même de Dieu. Ainsi, pour comprendre correctement la société humaine, Maritain propose de considérer 'une échelle analogique' entre la société parfaite des personnes qu'est la Trinité et ce qui n'est une société qu'au sens métaphorique du terme (et non au sens propre), la société animale. Dans la société de la Trinité, « chacun est dans l'autre par une communion parfaite ». Les animaux non-humains n'ont pas de capacité pour la communion, et en ce sens ils n'ont pas à proprement parler de bien commun. L'existence historique humaine se situe entre ces deux analogués : « la société humaine dans l'entre-deux, est une société de personnes qui sont des individus matériels, et qui sont isolées chacune en soi mais demandent à communier les unes avec les autres autant qu'il est possible dès ici-bas, avant de communier parfaitement et ensemble et avec Dieu dans la vie éternelle »¹⁰.

Le cadre analogique permet de clarifier la signification éthique et politique du bien commun. Le bien commun plénier n'existe qu'en Dieu, dans la communion de toutes les personnes en Dieu et entre elles en Dieu. On retrouve ici la perspective augustinienne. Ceci implique le rejet de toute théorie qui voudrait faire du bien de la *polis* le bien le plus élevé ou qui voudrait attribuer une souveraineté absolue à l'Etat. Toute forme de totalitarisme est de fait rejetée. L'homme est destiné à un bien qui excède ce que peuvent offrir la société civile et l'Etat. La société civile et l'Etat ont même l'obligation de respecter cette transcendance de la personne humaine. Ce cadre théologique conduit immédiatement à vouloir garantir de nombreuses valeurs et institutions libérales. Maritain prend cependant soin de distinguer l'interprétation personnaliste de ces valeurs de la perspective individualiste. La liberté et la dignité des personnes sont obtenues non par des personnes isolées, mais dans les relations qu'elles entretiennent entre elles au sein de la société. Le respect et la promotion de ces valeurs fondamentales appellent le respect et la promotion des diverses

⁹ Jacques Maritain : *La personne et le bien commun* in « Œuvres complètes de Jacques et Raïssa Maritain », Vol. IX, Editions Universitaires, Fribourg (CH), Editions Saint Paul, Paris, 1999, p. 206.

¹⁰ Ibid., p. 203.

communautés où s'établissent les relations humaines : amitiés, familles, associations volontaires, société civile, et la communauté humaine dans son ensemble. Dans chacune de ces relations se réalise une partie du bien commun terrestre. Chacune est un analogué du bien ultime : l'union de la personne humaine avec Dieu et avec chacun en Dieu.

Maritain peut alors préciser les caractéristiques du bien commun :

« A cette notion de personne comme unité sociale fait face la notion de bien commun comme fin du tout social, ce sont deux notions corrélatives et qui s'enveloppent l'une l'autre. Le bien commun est commun parce qu'il est reçu dans des personnes, dont chacune est un miroir du tout. Il y a un bien public – la bonne marche de la ruche -, il n'y a pas de bien commun, c'est-à-dire reçu et communiqué, chez les abeilles.

Ainsi la fin de la société n'est pas le bien individuel ni la collection des biens individuels de chacune des personnes qui la constituent. Une telle formule dissoudrait la société comme telle au bénéfice de ses parties ; elle reviendrait soit à une conception franchement anarchiste, soit à la vieille conception anarchiste – masquée - du matérialisme individualiste, selon laquelle tout l'office de la cité est de veiller au respect de la liberté de chacun, moyennant quoi les forts oppriment les faibles »¹¹.

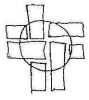
En conséquence :

- le bien commun a une dimension redistributive : sont de fait disqualifiées les approches libérales qui nient la pertinence morale de toute redistribution ; l'homme n'est pas une monade, un être isolé, il est par nature un être social ;
- la redistribution doit être orientée vers les personnes : le bien du corps social est le bien commun des personnes humaines ; le bien existe dans les relations avec et entre les personnes ;
- la redistribution est d'abord celle de la liberté, une « liberté d'épanouissement » plus riche que la liberté de choix des libéraux, une liberté qui n'est pas ordonnée à la recherche du bien individuel, mais à la recherche et à la réalisation du bien de la cité, de la nation, de l'humanité ; le bien commun exige une redistribution qui permette à chacun d'atteindre son plein accomplissement ;
- cette redistribution doit servir les plus faibles de la communauté humaine.

4. La société et le bien commun dans l'enseignement social

Le bien commun fait partie des principes permanents de l'enseignement social de l'Eglise catholique. Selon *Mater et magistra*, le bien commun désigne « l'ensemble des conditions sociales qui permettent et favorisent dans les êtres humains le développement intégral de la personne » (MM 417). La constitution pastorale *Gaudium et spes* le définit de manière générale comme « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (GS 26, 1). Il ne s'agit pas tant des avantages matériels communs, partagés, que l'harmonie elle-même entre les intérêts particuliers et l'intérêt général indispensables à l'épanouissement de la personne : le bien commun est prioritaire par rapport aux biens particuliers. Le *bonum commune* (Thomas d'Aquin) constitue le bien suprême de la communauté en même temps que la plus haute finalité de l'agir. C'est un intérêt supérieur, rationnel et divin d'où peuvent se déduire les prescriptions éthiques individuelles et sociales : respect de la personne humaine (GS 27), « droit à l'éducation, au travail, à la réputation, au respect, à une information convenable »

¹¹ Ibid., pp. 198-199.



(GS 26, 2). Ce bien commun est supérieur à l'intérêt privé. Il demeure néanmoins inséparable du bien de la personne humaine, obligeant les pouvoirs publics à reconnaître, à respecter et à promouvoir les droits de la personne. C'est pour cela que le bien commun est vu comme une valeur de service et d'organisation de la vie sociale. C'est la raison d'être des pouvoirs publics que de les mettre en œuvre. Ceci vaut aussi bien au niveau de l'entreprise, d'une nation ou de la communauté des nations. Il existe en effet un bien commun international, un « bien commun de l'ensemble de la famille humaine » (MM 64-67 auquel renvoie GS 26, 1). D'où l'importance des instances internationales comme l'ONU soulignée notamment par Jean XXIII dans *Pacem in terris*.

Mais quelle que soit la forme ou la taille de la communauté ou de la société, l'enseignement social rappelle que l'horizon ultime de la vie sociale est le même : la communion des personnes. La vie communautaire a pour image la vie trinitaire, expression plénière du don désintéressé de soi-même à l'autre. Jean-Paul II l'exprime en ces termes dans l'encyclique *Sollicitudo rei socialis* : « Au-delà des liens humains et naturels, déjà si forts et si étroits, se profile un nouveau modèle d'unité du genre humain dont doit s'inspirer en dernier ressort la solidarité. Ce modèle d'unité suprême, reflet de la vie intime de Dieu un en trois personnes, est ce que nous chrétiens désignons par le mot 'communion' » (SRS 40). Les implications sont immédiates pour la compréhension de la vie sociale. L'homme ne vit pas en société par un contrat imaginaire comme l'imaginent les libéraux mais par nature, c'est-à-dire parce que c'est inscrit au plus profond de son être, parce que l'homme ne peut accéder à sa véritable humanité qu'en vivant en société. « Le prochain n'est pas seulement un être humain avec ses droits et son égalité fondamentale à l'égard de tous, mais il devient l'image vivante de Dieu le Père, rachetée par le sang du Christ et objet de l'action constante de l'Esprit Saint. Il doit donc être aimé, même s'il est un ennemi, de l'amour dont l'aime le Seigneur, et l'on doit être prêt au sacrifice pour lui, même au sacrifice suprême : « donner sa vie pour ses frères » (cf. 1 Jn 3, 16) » (SRS 40).

Au terme de ce rapide parcours, la question de l'articulation entre personne et communauté que thématise bien le bien commun apparaît comme un chantier sans cesse à reprendre. Le concile Vatican II l'a exprimé dans *Gaudium et spes* : loin d'être résolu, le problème contemporain de l'articulation entre personne et communauté est accueilli comme « un signe des temps » à interpréter à la lumière de l'Évangile. « Révéler ce problème, c'est dire que la découverte, par l'époque contemporaine, de la valeur de la personne n'acquiert son potentiel moral que lorsque la communauté humaine assume ses devoirs envers toute personne humaine »¹².

Dominique Greiner
Département d'Éthique Université Catholique de Lille

¹² Philippe Bordeyne, « L'usage de l'Écriture sainte en *Gaudium et Spes*. Un accès au discernement théologique et moral selon la Constitution pastorale du Concile Vatican II », *Revue d'Éthique et de Théologie Morale*, n°219, décembre 2001, p. 90.

MES OBSERVATIONS ET NOTES PERSONNELLES :